Association Interdisciplinaire post-Universitaire de Sexologie
Agréé OGDPC identifiant 1293

Programme DPC 12931300006
Diagnostiquer et améliorer la prise en charge du vaginisme

Expert : Dr Sylvain Mimoun
Animateur-Organisateur : Dr Pierre Martin-Vauzour
Biarritz le 26/06/2013

Référence Programme OGDPC : 12931300006

Résumé :

Le diagnostic d'un vaginisme se pose lors d'une consultation d'infertilité, d'une impossibilité de consommation sexuelle ou de dyspareunie superficielle importante. Cette dysfonction sexuelle a un retentissement majeur sur la vie sexuelle et affective du couple. Le médecin, souvent mal à l'aise dans l'abord de la sexualité de ses patients, dispose de peu d'outils thérapeutiques et de savoir-faire pour ce type de prise en charge.
Les données de la littérature sont essentiellement empiriques et basées sur des expériences d'experts.
Le vaginisme primaire, responsable de mariages non-consommés, représente près de 14% des consultations pour difficultés sexuelles féminines. Le vaginisme secondaire, plus rare, survient après des circonstances déclenchantes repérables (accouchement traumatique, dysfonctionnement conjugal....) ou peut se produire à la ménopause.
Les facteurs étiologiques sont le plus souvent psychogènes : Friedman a fait un tableau de la personnalité des femmes vaginiques correspondant à trois mécanismes :

- La peur de l'acte sexuel (70 % des cas),
- L'hostilité envers le partenaire (25 %),
- L'aversion pour la sexualité normale (5 %).

Sur le plan clinique il peut y avoir des formes partielles ou complètes de vaginisme, s'accompagnant plus ou moins de pénétrations difficiles ou impossibles et douloureuses.
Les approches thérapeutiques sont psycho-comportementale ou pharmacologiques (injection de Toxine Botulique). Le couple doit être pris en charge pour prévenir la révélation ou l'apparition de difficultés sexuelles chez l'homme.
La mise en pratique de ces approches thérapeutiques permet une réponse adaptée à la demande d'aide.

Catégories professionnelles pouvant s'inscrire :

Médecin :

- Gynécologie médicale.
- Gynécologie médicale et obstétrique.
- Gynécologie obstétrique / obstétrique.
- Médecine générale.
- Médecine interne.
- Psychiatrie générale.

Nombre maximum de participants : 30

Mode d'exercice du participant : Salarié CDS, libéral, autres salariés (y compris hospitaliers).

Méthodes :

1. **Pédagogique ou cognitive.**
2. **Analyse des pratiques.**
3. **Suivi personnalisé des attentes, et de l'amélioration des connaissances,** de la relation avec les patients, envoi de littérature, envoi de questionnaire d'audit pour bilan individuel.

Date, lieu et organisation :

- Etape 1 (Non présentielle) : du 25/05/2013 au 26/06/2013. (envoi de questionnaires, cas cliniques et littérature).
- **Etape 2 (Réunion du groupe) : 26/06/2013 de 10h15 à 13h45 à BIARRITZ Casino Municipal lors des Transversales** (http://www.congresmedical-team5.com/)
- Etape 3 (Non présentielle) : 26/06/2013 au 14/09/2013. (envoi de littérature, suivi et bilan)

Formation rémunérée par l'OGDPC pour les libéraux 517,5 € pour l'ensemble des 3 étapes validées et selon accord pour les salariés des centres de santé et hospitaliers.

Modalités d'inscription :

L'obligation pour chaque médecin de faire un DPC tous les ans est effective depuis 2013, L'AIUS est une association agréée OGDPC.

Compte tenu du nombre de places limitées inscrivez-vous le plus vite possible.

Cette année les modalités d'inscriptions ont changées : il faut passer obligatoirement par un site dédié pour vous enregistrer à l'OGDPC : http://www.mondpc.fr [1], en référençant le N° du programme 12931300006.

NB : En cas de difficultés, et si vous avez déjà créé votre compte[1] sur www.mondpc.fr, nous pouvons le faire à votre place. Pour cela, adressez à **secretariat@aius.fr** votre nom, prénom, n° RPPS ou n° ADELI, ainsi que la référence de ce programme (DPC 12931300006). Vous recevrez par la suite un email de confirmation d'inscription de la part de l'OGDPC.

Il vous faudra également envoyer au secrétariat de l'AIUS à :

Mme Aurélie Maquigneau
76 rue Liandier
13008 Marseille

- Un chèque d'adhésion à l'AIUS en tant que membre stagiaire de 23€, valable pour l'année 2013, à l'ordre de l'AIUS pour les médecins qui ne sont pas encore membres de l'association.
- Un chèque de caution de 180€ à l'ordre de l'AIUS (restitué après les sessions, sauf en cas d'utilisation au titre de dédommagement des frais engagés en cas de désistement moins de 15 jours avant le DPC ou de non participation à l'intégralité du DPC).

[1] Pour créer votre compte personnel "mondpc" munissez-vous de votre N° RPPS (ou, à défaut, de votre N° ADELI) ainsi que d'un RIB afin de fournir vos coordonnées bancaires. Retrouvez le mode d'emploi de la création d'un compte et de l'inscription à un programme DPC en cliquant ici.